



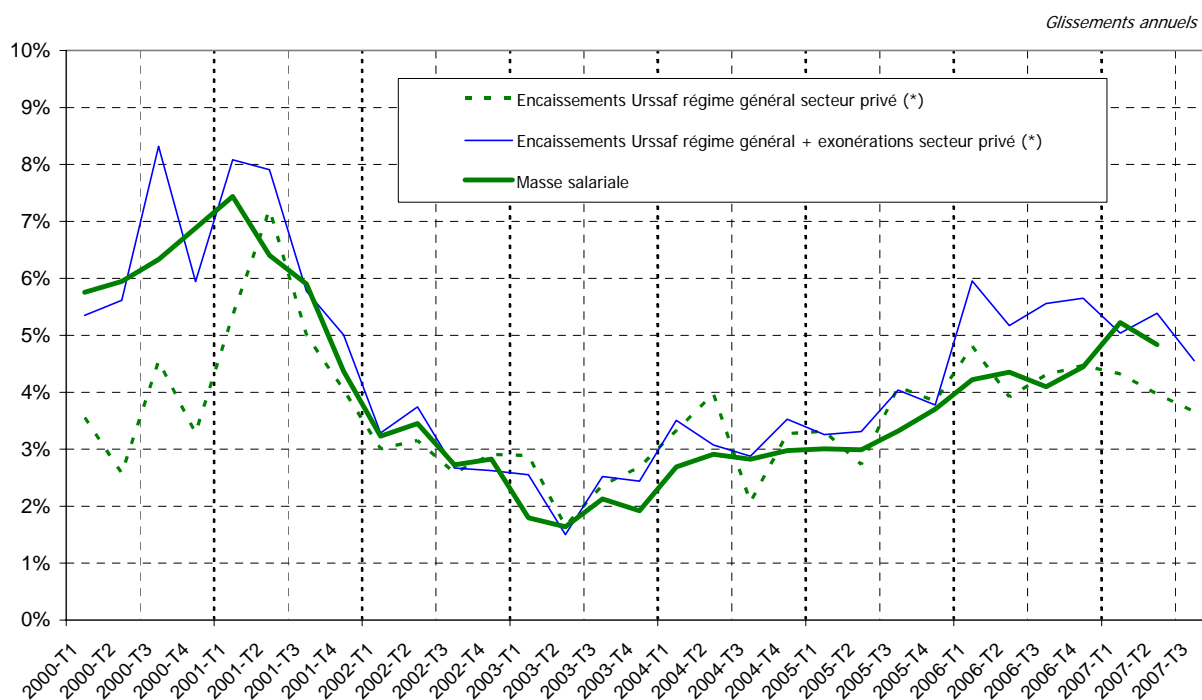
Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime Général

Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général. Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'Etat, sur la base des dernières données connues.

Ce document est publié chaque année en février, mai et novembre et s'inscrit dans les « points d'information » publiés par la commission des comptes de la sécurité sociale.

MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

Evolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé



(*) décalés d'un mois, estimés sur le dernier mois

Source : ACOSS / base SEQUOIA ; champ : régime général cotisants privés.

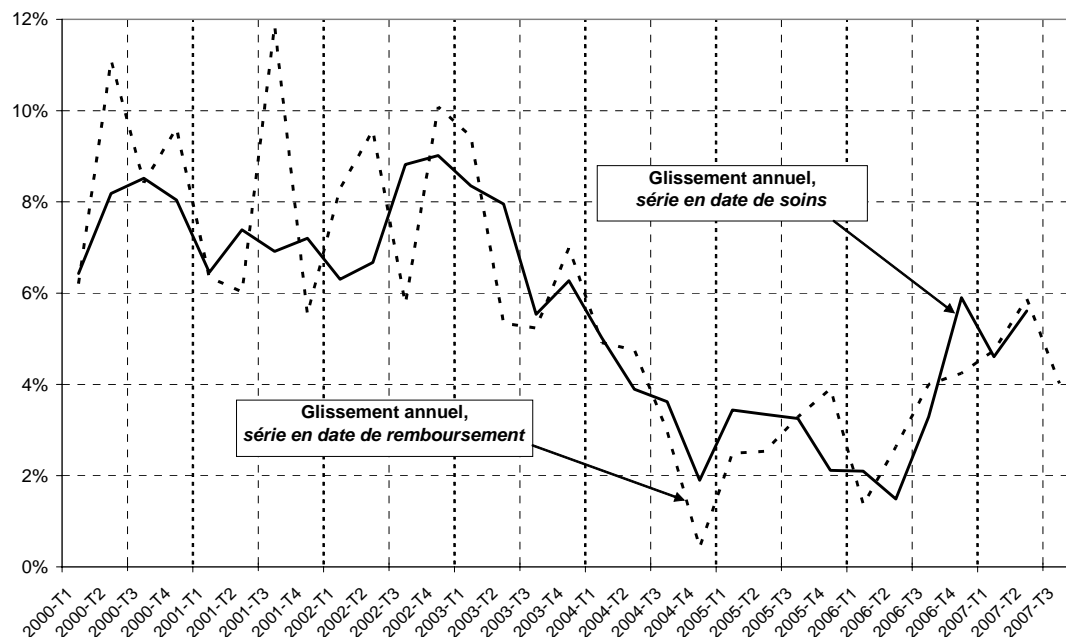
Note de lecture : La progression des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat "encaissements+exonérations" est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisation intervenues au 1^{er} janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements.

La masse salariale du secteur privé, sur laquelle repose la majeure partie des recettes du régime général, progresse au 2^{ème} trimestre 2007 de **4,8%** en glissement annuel, soit une croissance de **4,7%** sur une année complète mobile. La croissance des encaissements est de 4% en glissement annuel sur la même période. L'écart avec la tendance de la masse salariale s'explique par la montée des exonérations de cotisations.

Soins de ville

Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc.).

Ils représentent 32 % des charges des branches maladie et AT-MP du régime général en 2006.



Source : CNAM

La série en mois de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en mois de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

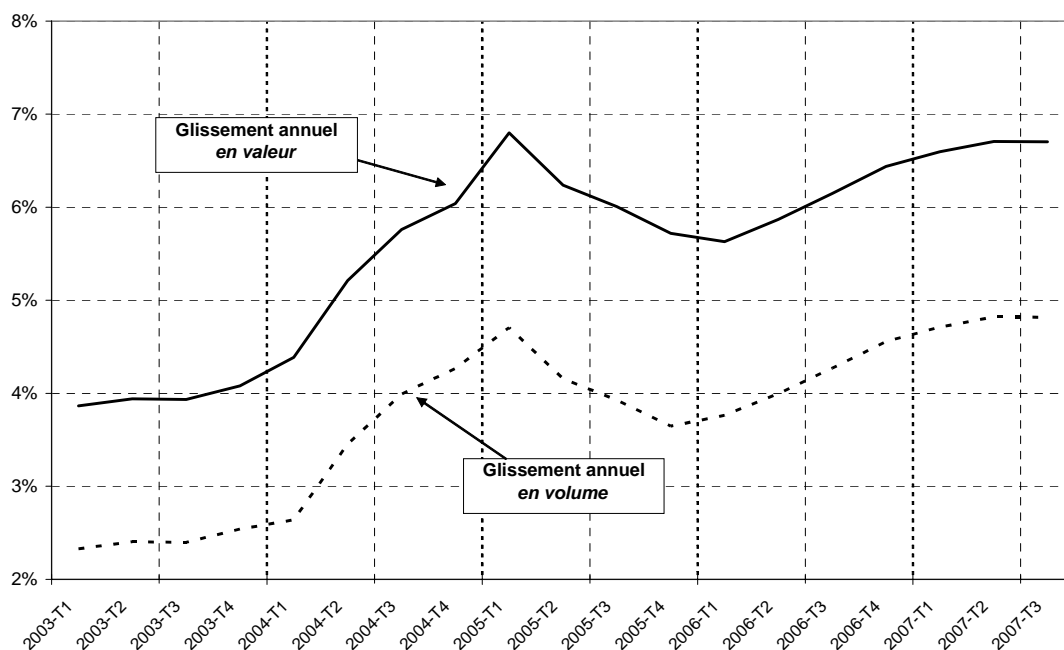
Au 3^{ème} trimestre 2007, les remboursements de soins de ville champ métropole augmentent de **4%** en glissement annuel et de **4,8%** sur une année complète mobile. Sur les neuf premiers mois de l'année, l'augmentation est de **4,9%** par rapport à la période correspondante de 2006 : elle est de 3,5% pour les honoraires médicaux et dentaires, de 7,5% pour ceux des auxiliaires médicaux, de 4,1% pour les médicaments, de 5,2% pour les indemnités journalières.

RETRAITE

Pensions de retraite de droit direct

Les pensions de droit direct sont constituées des retraites personnelles, hors majorations et avantages non contributifs. La série « en volume » est corrigée de l'effet des revalorisations annuelles.

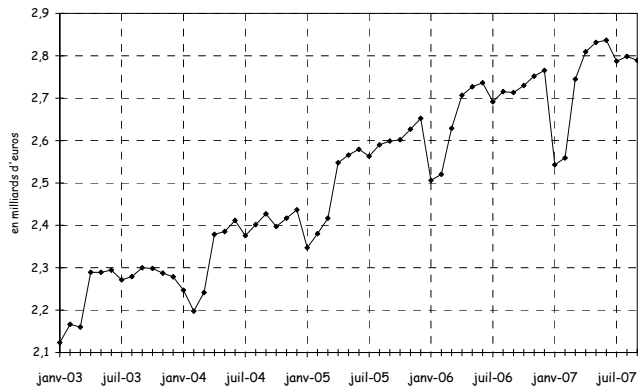
Elles représentent 74% des charges de la branche vieillesse du régime général en 2006.



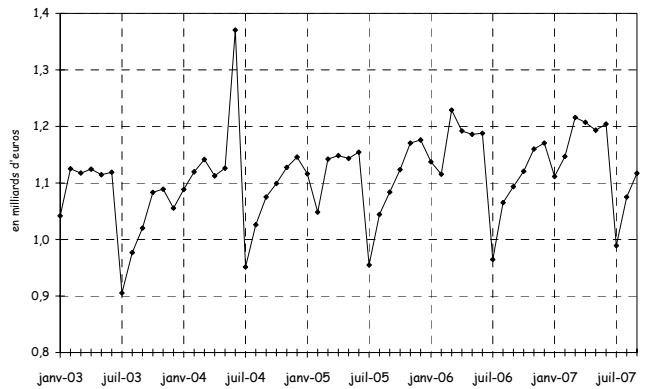
Source : CNAV (champ Métropole + DOM).

Au 3^{ème} trimestre 2007, les pensions de droit direct augmentent de **6,7%** en glissement annuel et de **6,6%** sur une année complète mobile. Cela correspond à une augmentation en volume de 4,8% en glissement annuel.

Prestations familiales



Aides au logement



Source : CNAF : Les données mensuelles représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :

- pour les prestations familiales, des montants versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED et de l'ARS. Ces prestations représentent 59% des charges de la CNAF en 2006.
- pour les aides au logement, des montants mensuels versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des ALF, APL et ALS.

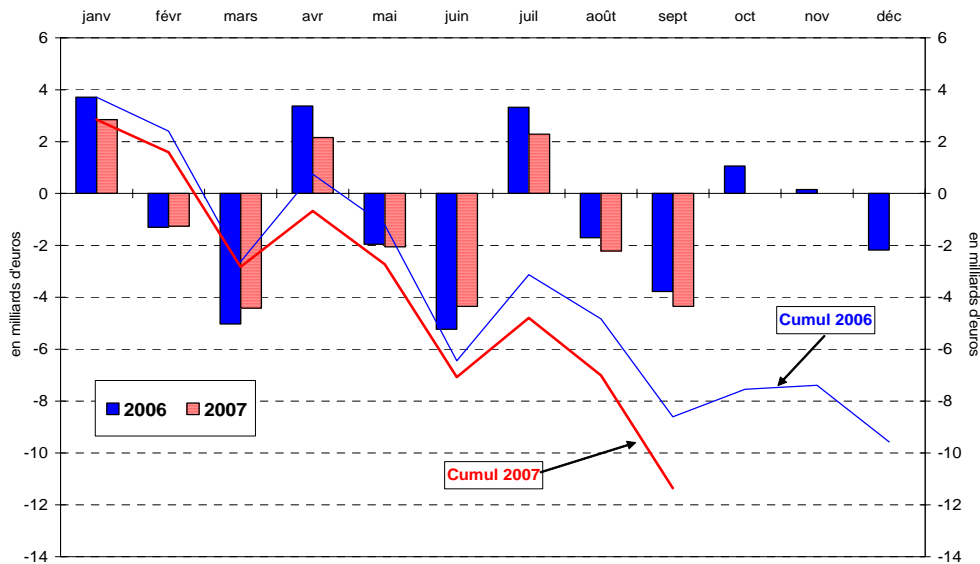
Au 3^{ème} trimestre 2007, les prestations familiales versées par les CAF augmentent de **3,1%** en glissement annuel et de **3,5%** sur une année complète mobile.

Les aides au logement, y compris celles qui sont à la charge de l'Etat (l'ALS et une partie de l'APL), augmentent globalement de 1,9% en glissement annuel et de 0,5% sur une année complète mobile.

TRÉSORERIE DU RÉGIME GÉNÉRAL

Indicateur de trésorerie corrigée du régime général

Variations mensuelles et cumul depuis le début de l'année



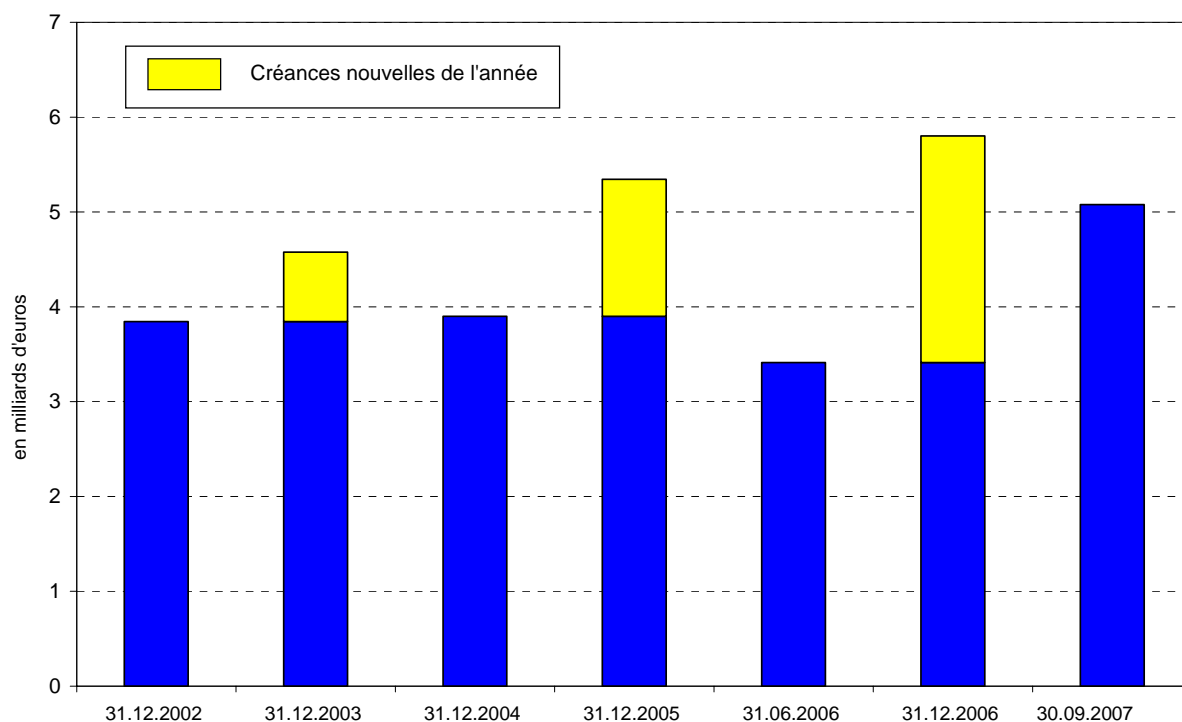
Source : ACOSS.

Note méthodologique : cet indicateur est construit par l'ACOSS à partir de la variation mensuelle de trésorerie du régime général. Il en retrace les encaissements et décaissements, en apportant un nombre de corrections limitées afin de se rapprocher du concept comptable (sur les compensations d'exonérations de cotisations sociales par l'État et la prise en charge par le FSV des cotisations des chômeurs notamment).

Cet indicateur n'est cependant pas un indicateur anticipé du solde comptable du régime général, dans la mesure où il n'intègre pas certains décalages temporels entre les résultats en droits constatés et les données de trésorerie, ni les opérations d'inventaires (produits à recevoir, provisions...). Il doit donc être interprété comme un indicateur infra annuel permettant d'apprécier un éventuel retournement de tendance du résultat du régime général.

L'indicateur montre que la situation financière du régime général sur les neuf premiers mois de 2007 est sensiblement plus dégradée que sur les neuf premiers mois de 2006.

Créances du régime général sur l'Etat



Source : CCSS pour les chiffres 2002 à 2004, état semestriel prévu par la loi organique du 2 août 2005 pour les chiffres 2005, 2006 et 2007.

Note de lecture : Ce graphique représente l'évolution de la dette de l'Etat vis-à-vis du régime général. Il ne prend en compte que les dettes effectivement exigibles. Ainsi, les données en cours d'année (au 30 juin) n'intègrent pas les éventuelles insuffisances budgétaires au titre de l'année en cours mais uniquement les versements de l'Etat intervenus depuis le début de l'année et ayant permis d'apurer une partie de la dette au titre des années antérieures. En conséquence, seule la comparaison des données au 31 décembre permet de constater l'évolution de la dette de l'Etat d'une année sur l'autre.

Au 31 décembre 2006, la dette de l'Etat a atteint 5,8 Md€, dont 3,5 Md€ au titre des exonérations de cotisations et contributions sociales et 2,3 Md€ au titre des prestations sociales et autres dispositifs pris en charge par l'Etat.

Au cours de la période complémentaire qui s'est écoulée début janvier 2007, l'Etat a effectué des versements au régime général à hauteur d'environ 700 M€ (900 M€ de moins que les versements effectués lors de la période complémentaire de janvier 2006). La situation de la dette au 30 septembre 2007 tient compte de ces versements et s'établit donc à 5,1 Md€ (3,1 Md€ au titre des exonérations et 2 Md€ au titre des prestations). L'intégralité de cette dette a été apurée le 5 octobre.

Opération d'apurement intervenue le 5 octobre 2007

Conformément aux annonces du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique lors du débat d'orientation budgétaire au Sénat le 24 juillet dernier, l'Etat a apuré l'intégralité de sa dette vis-à-vis du régime général au titre des années 2006 et antérieures.

Pour ce faire l'ACOSS a émis le 1^{er} octobre des billets de trésorerie à hauteur du montant de la dette de l'Etat à apurer (5,1 Md€). Ces billets de trésorerie ont été achetés par la Caisse de la dette publique qui bénéficie, notamment, de recettes de privatisations. Comme ses statuts l'y autorisent, la CDP a annulé le 5 octobre sa créance vis-à-vis de l'ACOSS au titre de ces billets de trésorerie. Compte tenu de cette contrepartie financière, les caisses du régime général ont apuré leurs créances sur l'Etat au titre des années 2006 et antérieures. Cette opération permettra au régime général de diminuer ses charges d'intérêts d'environ 200 M€ en 2008.

Définitions

Les évolutions en « *glissement annuel* » sont obtenues en comparant le niveau observé sur un trimestre avec celui observé sur le même trimestre de l'année précédente.

Les évolutions en « *année complète mobile* » sont calculées en comparant la somme des quatre derniers trimestres connus avec la somme des quatre trimestres précédents.